

Classement des meublés de tourisme

Info +

CURSUS STRUCTURATION DE L'OFFRE & ACCESSIBILITÉ

Formateur :

Martine Roche
FROTSI PACA

Public :

Toute personne en charge du dossier de classement des meublés de Tourisme au sein de l'Office de Tourisme.

2 Participants par structure : Un titulaire + 1 suppléants

Durée

1 jour

Dates et lieux :

23 Février 2016

Aix-en-Provence

Coût pédagogique

prévisionnel pour les +10 :

150€ / stagiaire / jour

Méthodologie :

- Apports théoriques
- Etude de la grille de Classement
- Remise des documents réglementaires

Prérequis :

Etre rigoureux et être en mesure d'apprécier l'agencement et la décoration (intérieur et extérieur)

Pourquoi suivre cette formation ?

Certains territoires étant dépourvus d'organismes de contrôle agréés, les propriétaires ne peuvent alors se tourner que vers les organismes accrédités intervenant Nationalement.

Cet éloignement et ce manque de proximité peuvent décourager certains propriétaires. Le classement des meublés de tourisme, permet à l'OT d'aller à la rencontre des propriétaires de meublés de tourisme de son Territoire, tout en améliorant la connaissance et l'animation de son offre locale d'hébergement. C'est aussi pour l'OT, une opportunité de générer une nouvelle source de financement grâce à ce nouveau service proposé.

L'OT augmente par ailleurs, la capacité de la destination à pouvoir proposer une offre touristique toujours plus qualifiée, ce qui aura une incidence également sur la taxe de séjour levée auprès des meublés de tourisme.

A l'issue de la formation, l'OT devient un organisme agréé pour effectuer le seul classement national des meublés de tourisme mise en place par l'Etat et peut ainsi répondre à une demande locale.

Objectifs :

- ▶ Maîtriser la qualification de son offre locale
- ▶ Devenir organisme de classement pour les meublés de Tourisme de son territoire
- ▶ Animer son réseau de socio professionnels
- ▶ Développer sa capacité d'Autofinancement

Contenu :

I. Présentation de la démarche de classement

II. Analyse et prise en main des critères de classement

Les textes de référence

La grille de classement

Les annexes

III. Présentation de l'Outil d'OTF

Tableau de calcul automatique du niveau de classement des meublés

IV. La Procédure pour devenir organisme de contrôle agréé

Montage du dossier

L'Audit

La demande d'agrément

La convention d'OTF

La validation par Atout France

Le choix du cabinet d'Audit